

GARANTIE DE PROJETS À L'INTERNATIONAL

VOTRE CLIENT

Son besoin

- Garantir les apports en fonds propres permettant l'implantation par création, rachat ou développement d'une filiale hors espace économique européen

Son entreprise

- PME < à 3 ans
- ETI > à 3 ans
- Grande entreprise

La société mère française doit réaliser un CA annuel inférieur à 460 M€. Elle ne doit pas être majoritairement détenue, directement ou indirectement, par des intérêts hors Communauté européenne

NOTRE SOLUTION

Modalités

- La garantie couvre le risque économique de la filiale étrangère, à l'exclusion du risque politique
- La garantie est donnée au bénéfice de la maison mère française
- Cette garantie peut être déléguée aux banques finançant les apports de la maison mère française
- Les apports de la maison mère doivent avoir pour objet :
 - l'achat ou la souscription d'actions ou de titres convertibles en actions ;
 - les avances d'actionnaires bloquées pour plus de 3 ans ;
 - les prêts participatifs.
- Sont éligibles les opérations de création, de rachat ou de développement de filiales étrangères situées dans tous les pays, à l'exception de ceux de l'espace économique européen (28 pays de l'Union Européenne plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse)

Durée

La durée de la garantie est de minimum de 3 ans et 7 ans maximum.

*En pourcentage l'un de l'encours de crédit et prélevé en une seule fois.

Quotité et commission

- Quotité maximum** : 50 %
- Commission**^(*) : 0,50 % l'an du montant des apports garantis

Plafond de risque (encours toutes banques confondues)

1,5 M€ sur une même entreprise ou un groupe d'entreprises.

Motif de mise en jeu de la garantie

- Ouverture d'une procédure judiciaire d'insolvabilité à l'encontre de l'entreprise implantée à l'étranger
- Cession de titres si l'entreprise a perdu plus de la moitié de ses capitaux propres depuis l'apport en fonds propres, sur la base de la moins-value réalisée
- Arrêt volontaire d'activité motivé par un échec économique du projet (avec l'accord de Bpifrance)

CONTACT

Le délégué International ou le chargé d'affaires International de votre région.

L'offre est détaillée dans l'Espace Informations de l'Extranet Partenaire.